

# Protocole Piscines à partir du 01/11/2021

**V**oici une série de dispositions classées par types, par zones et par public, destinées à permettre aux gestionnaires d'accueillir les baigneurs dans les meilleures conditions possibles. Lesdites dispositions n'ont pas la prétention de l'exhaustivité et seront enrichies par l'expérience et la situation de chaque établissement aquatique.

**IL S'AGIT BIEN ICI D'UNE POSSIBILITÉ D'OUVERTURE DES PISCINES ET NON D'UNE OBLIGATION. ATTENTION, DES RESTRICTIONS OU MESURES PARTICULIÈRES PEUVENT ÊTRE PRISES DE MANIÈRE SPÉCIFIQUE SUR UN TERRITOIRE DONNÉ PAR LES AUTORITÉS COMMUNALES, PROVINCIALES OU RÉGIONALES. VEUILLEZ VÉRIFIER AUPRÈS DES AUTORITÉS COMPÉTENTES.**

**IL EST RECOMMANDÉ D'INSTALLER L'APPLICATION GRATUITE « CORONALERT » :**

- 📱 Elle vous avertit si vous avez été en contact étroit avec une personne testée positive sans que vous sachiez qui, où et quand ;
- 📱 Elle vous conseille quant aux étapes à suivre pour vous protéger et protéger les autres ;
- 📱 Elle avertit anonymement les autres utilisateurs de l'app' avec lesquels vous avez eu un contact étroit, si vous avez été testé positif au covid.

**EN RAISON DE LA SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE, DES RÈGLES PLUS CONTRAIGNANTES SONT APPLIQUÉES DE MANIÈRE TERRITORIALE :**

- 📱 [Territoire de la Région de Bruxelles-Capitale](#)
- 📱 [Wallonie](#)

### OUTILS DE COMMUNICATION VERS LES PRATIQUANTS ET ACCOMPAGNANTS

- ✓ Une personne de contact est désignée et rendue publique afin que les usagers et les membres du personnel puissent signaler une éventuelle contamination par le coronavirus COVID-19 en vue de faciliter le contact tracing.
- ✓ Communication graphique diffusant des messages clairs et précis quant aux règles à suivre.
- ✓ Les clubs et structures sportives déterminent une équipe de référents COVID chargée de mettre en place les mesures sanitaires, de sensibiliser et d'informer les usagers à leur respect ;

### ACCESSIBILITÉ

- ✓ Seuls les visiteurs détenteurs d'un Covid Safe Ticket valide peuvent accéder aux infrastructures.
- ✓ Cette mesure ne concerne pas :
  - les moins de 16 ans,
  - le gestionnaire, les organisateurs et les travailleurs (bénévoles, employés, indépendants),
  - les activités scolaires.
  - les piscines extérieures rassemblant moins de 200 personnes.
  - les personnes se rendant dans l'infrastructure de manière limitée, pour une durée brève (par exemple se rendre aux toilettes ou aider un enfant à se mettre en tenue de bain).
- ✓ Pour les personnes qui ne sont pas soumises au CST (voir ci-dessus), le port du masque est obligatoire à partir de 12 ans au sein de l'établissement (dans les espaces accessibles au public), à l'exception des douches et du bassin. Le respect des règles de protection (hygiène des mains, distanciation...) reste également d'application.

### NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

- ✓ Protocole à établir de manière structurelle durable, reprenant **régulièrement** le nettoyage et la désinfection des zones critiques et très fréquentées.
- ✓ Station de gel hydroalcoolique à l'entrée de différents espaces (accueil, sanitaires, cafétéria).
- ✓ Sensibilisation et imposition des règles d'hygiène strictes aux utilisateurs.

### GESTION DU BIEN-ÊTRE DU PERSONNEL

- ✓ Équipements de protection collective : parois en Plexi, zones de distanciation.
- ✓ Équipements de protection individuelle : **port du masque obligatoire dans les espaces accessibles au public** + EPI spécifique au sauvetage, voir ci-dessous.
- ✓ Prévoir des espaces vestiaires, de rangement et des sanitaires réservés spécifiquement aux membres du personnel.
- ✓ Information des travailleurs.
- ✓ **Etablir une liste du personnel ayant pour tâche la vérification des CST.**
- ✓ Voir aussi : [guide générique pour lutter contre la propagation du covid-19 au travail](#)

### SURVEILLANCE & SAUVETAGE

- ✓ Informer les BSSA de la modification par l'ERC (European Rescue Council) des protocoles de sauvetage. Plus d'infos via la LFBS (<https://www.lfbs.org/ZNLDocs.olp?id=93>).
- ✓ Matériel à acquérir dans le cadre des normes ERC : masques FFP2, masques chirurgicaux, visières ou protections oculaires, gel hydroalcoolique, filtres pour le ballon-masque.
- ✓ Se procurer des bouées tubes : elles permettent doublement de gérer la distanciation sociale et de venir en aide à une victime sans s'en approcher.